

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **N° 33/2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 9

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 12

Absents : 2

Date de la convocation :

Le 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Christian MICHELET et Éric FORESTIER ; Mmes Estelle ASPART, Sandra BARBE et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Laurence TOUMEYRAGUES et Delphine SCHWARTZ ; Monsieur Ulysse SUC.

Pouvoirs : Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Madame Françoise JORREY ; Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Dominique SAVARIAUD ; Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Daniel BORDENEUVE.

Absents : Madame Laure BRAQUEHAIS et Monsieur Antoine ZANOTTO.

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Présentation et validation de l'estimatif pour les travaux de rénovation des gîtes.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'estimatif prévisionnel établi par Monsieur Alain SOBAC, architecte, pour le projet de rénovation des gîtes communaux, situés 264 rue du Bourg – 47200 Mauvezin-sur-Gupie tel que détaillé ci-après :

- | | |
|---|-------------------|
| • Installations et panneau de chantier | HT = 15 000.00 € |
| • Travaux de rénovation intérieure des gîtes 1,2 et 4 | HT = 160 000.00 € |
| • Travaux de rénovation intérieure du gîte 3 (PMR) | HT = 6 000.00 € |
| • Travaux de rénovation des communs | HT = 6 000.00 € |
| • Isolation des combles | HT = 3 000.00 € |
| • Plancher hourdis | HT = 28 000.00 € |

Montant TRAVAUX HT = 218 000.00 €

Montant Honoraires Architecte HT = 25 724.00 €

Montant Mission S.P.S HT = 1 990.00 €

ENEDIS déplacement disjoncteur gîte 1 HT = 1 500.00 €

MONTANT TOTAL HT = 247 214.00 €

TVA 10% 24 721.40 €

TOTAL GÉNÉRAL TTC = 271 935.40 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE l'estimatif prévisionnel du projet de rénovation des gîtes communaux pour un montant total de
271 935.40 € TTC.

Adopté à 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 21.11.2025

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Françoise JORREY

